



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N°4 – du 3 Octobre 2023

Présidence : Sophie CHARRUET

Présents : Sophie CHARRUET, Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA, Martine BENSO, Clarisse PANAIAS (visio), Mathilde GOUTTARD (visio) assiste Sandy AUDEMAR (apprentie)

Excusés : Emilie BORDIGA, Elodie ARNOL

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour

- Rentrée du Foot Féminin
- Suivi des compétitions
 - Critérium U17F
 - Séniors. Coupe de France Féminine et report de match
- Suivi des clubs



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES RÔLES

La présidente et le CTD DAP rappelle le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres. Invitation sera faite à Martine Benso.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des événements.

Restreinte : S Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga, C. Panaias

- D1F Seniors : E. Bordiga et S Charruet
- Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- Coupe Futsal des Alpes Futsal : C. Panaias

Plénière : Tous les membres

RENTREE DU FOOT FEMININ

Elle a lieu à Sisteron le **dimanche 8 octobre 2023 de 10h30 – à 15h.**

Rassemblement des jeunes U6F à U17F en amont d'une rencontre de D1F.

Présence la ligue contre le cancer dans le cadre d'octobre rose.

Le détail de l'organisation est donné et les membres présents se positionnent sur des ateliers.

Le rendez-vous est fixé à 8h30 au stade.

SUIVI DES COMPETITIONS

Coupe de France Féminine

Les équipes de l'Entente/Sisteron/Mison/Aiglun, EP Manosque et L'AFCV participent.

Entente Sisteron/Mison/Aiglun – EP Manosque 17/09/2023 résultat 0-4

EP Manosque – Champsaur-Valgaudemard 01/10/2023 résultat 5-2

Au prochain tour, EP Manosque recevra l'AS Cannes le 15/10/2023.

En raison de la participation à la Coupe de France Féminine, les matchs suivants sont reportés.

- US VIVO 04 – EP Manosque le 15/10/2023 à 13H. La rencontre est décalée au 22/10/2023 à 12H30.
- US VIVO 04 - Entente Sisteron/Mison/Aiglun le 17/12/2023 à 13H.



PÔLE TECHNIQUE

- ➔ CA Digne – EP Manosque le 17/12/2023 à 13H.
- ➔ L'Argentière Sport – AFCV 2 du 17/12/2023 à 12H. La rencontre est avancée au 22/10/2023 à 15H.

Critérium U17F

Proposition d'une coupe U17F :

Pour répondre à la demande des clubs, la commission féminine étudie la mise en place d'une coupe U17F.

Pour le tour de cadrage deux dates ont été proposées : le 2 ou le 9 mars 2024.

Pour la ½ finale deux dates ont été proposées : le 27/04/2024 ou le 4/05/2024.

La finale aura lieu en juin 2024 simultanément des autres finales.

La proposition est soumise au comité directeur de leur réponse.

SUIVI DES CLUBS

La présidente rappelle le suivi des clubs et les objectifs principaux.

- ➔ Rencontre avec le club – 1 par période scolaire
- ➔ Identifier un référent féminin (inscrit footclub)
- ➔ Accompagner leur projet de féminisation
- ➔ Relancer la participation aux appels à projet (district – Ligue - FFF)

A ce jour, un seul suivi a été fait par M-A Ribeiro de Sousa.

COURRIER

- ➔ Courrier du 25/09/2023 de l'AFCV : Demande de modification de date du tour de cadrage et report de match pour les 2 équipes suite à la participation à la coupe de France féminine. Lu, pris note. Nécessaire fait.

La séance est levée à 19H

Prochaine réunion plénière le mardi 14 novembre 2023 à 18h.

Présidente de séance
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Maria-Amélia RIBEIRO
DE SOUSA



PÔLE TECHNIQUE

CLUBS	REFERENT	CLUBS	REFERENT
AFCV	Sophie CHARRUET M-A RIBEIRO DE SOUSA	OBSC	Martine BENSO
CA DIGNE	Clarisse PANAIAS	L'ARGENTIERE SPORTS	Sophie CHARRUET M-A RIBEIRO DE SOUSA
EP MANOSQUE	Mathilde GOUTTARD	US VIVO 04	PY BERNIER
SISTERON FC	PY BERNIER	FC CERESTE REILLANE	Mathilde GOUTTARD
MISON	Sophie CHARRUET	TALLARD ASF	Emilie BORDIGA
AIGLUN US	Clarisse PANAIAS	US BLANCHE SEYNE	PY BERNIER
St CREPIN ES	PY BERNIER	LARAGNE SPORTS	Marion BONIS
MVR Futsal	PY BERNIER	ESMD	Clarisse PANAIAS
GAP FOOT 05	Emilie BORDIGA		